

L'Association Française des Diabétiques interpelle les candidats : « Pour une politique de prévention et d'accompagnement pour le diabète »

Paris – le 8 mars 2007 – L'Association Française des Diabétiques (AFD) interpelle les candidats à l'élection présidentielle pour connaître leur position sur une véritable réforme de la politique de santé axée sur la prévention et l'accompagnement. L'AFD, en tant qu'association de patients et acteur de santé dresse un double constat : la réforme de santé publique engagée en 2004 n'apporte pas les résultats escomptés. La politique de santé et son financement restent pour le moment totalement absents du débat politique. Le diabète touche 3 millions de personnes en France et coûte 9 milliards d'euros* par an. L'explosion du diabète de type 2 est connue par tous. Qu'attend-on pour améliorer sa prise en charge par la réorganisation des soins et des pratiques médicales ?

Une prise en charge précoce par des programmes personnalisés

L'AFD informe, accompagne et défend les personnes diabétiques et compte plus de 160 000 membres et 127 associations locales.

- L'AFD fonde son engagement sur des **valeurs de partage et de solidarité**,
- Elle défend les **principes d'égalité, d'accès à l'éducation et à une véritable politique de prévention**,
- **L'AFD refuse que les patients soient considérés comme les seuls responsables de l'augmentation des dépenses de santé** et qu'ils soient l'objet d'une **diminution** de la prise en charge des prestations et donc **de qualité des soins**.

Un constat préoccupant

- **2 millions de diabétiques** (sur près de 3 millions de diabétiques) sont en affections de longue durée (**ALD**) pour un coût de **9 milliards d'euros* par an**,
- **80% des diabétiques** sont suivis exclusivement par leur **médecin généraliste**,
- **La réforme de la politique de santé du 9 août 2004** prévoyait un **plan de qualité de vie** pour les personnes atteintes de pathologies de longue durée (qui n'a toujours pas été publié) ainsi que la **réduction des complications du diabète**.
- **La réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004** devait améliorer l'accès à des soins de qualité avec la création du **parcours de soins coordonné** et des **protocoles de soins** pour tous et pour les malades en ALD.
- Nous constatons que ces **deux lois n'ont rien apporté dans la qualité de la prise en charge et dans la réduction des complications du diabète** et que les protocoles de soins sont **un frein pour accéder aux médecins spécialistes**.

Affections de longue durée (ALD) : un critère médical

Les ALD apparues dans la loi de 1945 s'appuient sur 2 critères : l'un **médical** (affection de longue durée), l'autre **économique** (pathologie coûteuse). On peut, aujourd'hui, y ajouter un **critère social**.

Dans une pathologie comme le diabète qui est à évolution lente, un patient devra-t-il attendre demain de « **coûter cher** » à la solidarité nationale, c'est à dire **développer des complications**, pour être considéré comme malade et avoir ainsi accès à des soins d'urgence bien pris en charge ?

...Suite page suivante (page 1 sur 2)...

* voir Points de repère - octobre 2006 – CNAM



Nos 6 propositions

1/ Assurer la prise en charge précoce par le développement de programmes personnalisés de soins dès le début de la maladie, considérer **l'éducation thérapeutique** comme un **acte de soins**, favoriser le partenariat soignant/soigné, l'adhérence du patient à son traitement et donc sa responsabilisation.

2/ Renforcer, dans le cadre d'une véritable politique **de prévention**, l'accompagnement et le suivi des patients par la création de structures de proximité appropriées, en s'appuyant sur la dynamique associative.

3/ Développer le remboursement **des soins préventifs et curatifs** du pied par la création d'un service de consultations multidisciplinaires dans chaque département ou bassin de vie.

4/ Favoriser le développement des nouvelles thérapies en les inscrivant dans les formations continues des professionnels de santé et veiller à l'évaluation des pratiques professionnelles.

5/ Respecter la totale citoyenneté des patients diabétiques **en mettant fin aux discriminations** à l'école, au travail, aux contrôles douaniers, à l'accès au permis de conduire, à l'assurabilité...

6/ Légiférer sur un dispositif gratuit de récupération et d'élimination des déchets de soins à risques infectieux (DASRI), respectueux de l'anonymat des patients et accessible à tous.

Nous demandons aux candidats de se positionner fermement sur ces 6 propositions et rappelons que le diabète représente 25% des personnes en affections de longue durée, c'est-à-dire 2 millions de personnes.

Contact presse : Eva Pulcinelli - 01 40 09 68 57 / 06 30 05 99 74 - e.pulcinelli@afd.asso.fr

...page 2 sur 2..

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. Omniprésente en France grâce à son réseau de 127 associations fédérées, l'AFD compte plus de 160 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. **AFD – 88 rue de la Roquette. 75011 – Paris - 01 40 09 24 25**

